

PROCÈS-VERBAL

Quatrième rencontre du conseil d'administration de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent, tenue le 17 décembre 2024 de 16h00 à 16h30 au Collectif régional de développement du BSL, au 186, rue Lavoie à Rimouski, sous la présidence de M. Louis-Marie Bastille et à laquelle les membres présents forment quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Louis-Marie Bastille, président et administrateur – délégué de la MRC de Rivière-du-Loup
M. Bruno Paradis, vice-président 1 et administrateur – délégué de la MRC de la Mitis
Mme Sylvie Blanchette, vice-présidente 2 et administratrice – déléguée de la MRC de la Matapédia
M. Bertin Denis, administrateur – délégué de la MRC des Basques
M. Gérald Beaulieu, administrateur - délégué de la MRC de la Matanie
M. Francis St-Pierre, administrateur – délégué de la MRC de Rimouski-Neigette
Mme Mélodie Mondor, secrétaire de la RTBSL
M. Jean-Charles Ledeuil, trésorier de la RTBSL

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Mme Sophie Duchaine, coordonnatrice de la Table régionale des élu-es municipaux du BSL
Mme Mélissa Fillion, adjointe de direction du Collectif régional de développement du BSL

ÉTAIENT ABSENTS

M. Serge Pelletier, administrateur – délégué de la MRC de Témiscouata

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M. Louis-Marie Bastille, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RTBSL-CA-2024-12-17/0030

M. Bastille constate le quorum et propose l'ouverture de la quatrième rencontre du conseil d'administration de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RTBSL-CA-2024-12-17/0031

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par M. Bruno Paradis et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 3 septembre 2024

4. Affaires administratives

- 4.1. Suivi budgétaire des dépenses assumées par le CRDBSL
- 4.2. Suivi demande de soutien financier au MTMD par la MRC de La Mitis
- 4.3. Mandat d'audit comptable
- 4.4. Projet de Règlement concernant les règles de régie interne de la RTBSL
- 4.5. Projet de Règlement concernant la gestion contractuelle, certaines délégations sur le contrôle et le suivi budgétaire
- 4.6. Procédure portant sur la réception et l'examen de plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
- 4.7. Correspondance
- 4.8. Élection des officiers

5. Ressources humaines

- 5.1. Affichage de poste à prévoir

6. Relations publiques

- 6.1. Réception du prix Guy-Chartrand de Trajectoire Québec
- 6.2. Présentation rapport étude économique App Éco
- 6.3. Recommandations sur la suite des démarches de demande de majoration de la taxe sur les carburants

7. Période de questions

8. Levée de la réunion

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 juin 2024

RTBSL-CA-2024-12-17/0032

Il est proposé par M. Francis St-Pierre et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 12 juin 2024 tel que rédigé en s'abstenant de lecture.

4. Affaires administratives

4.1 Suivi budgétaire des dépenses de la Régie assumées par le CRDBSL

Le suivi des dépenses réalisées par le CRD est soumis aux administrateurs. Il est essentiellement composé d'honoraires professionnels assumés par le CRD, qui seront éventuellement remboursés par la RTBSL. Le CA du CRD a adopté une résolution le 31 octobre 2024 autorisant le financement de l'étude économique d'App Eco, ce qui ajoute 14 294 \$ en honoraires aux dépenses présentées.

RTBSL-CA-2024-12-17/0033

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne dispose pas des fonds nécessaires pour engager des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le CRD réalise actuellement des dépenses à partir de ses propres fonds pour le développement de la Régie à titre d'organisme incubant cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Paradis et unanimement résolu de reconnaître l'apport du CRD pour la RTBSL.

4.2 Suivi demande de soutien financier au MTMD par la MRC de La Mitis

Aucune réponse officielle n'a été reçue de la part du MTMD concernant la demande de soutien financier déposé par la MRC de La Mitis. Des délais administratifs seraient en cause. Cependant, suite à une relance à la direction des programmes, une réponse non officielle faisant état d'une recommandation favorable au projet a été reçue.

4.3 Mandat d'audit comptable

Une demande prix a été faite auprès de cinq firmes comptables. La seule ayant déposé une proposition est Mallette de Mont-Joli.

RTBSL-CA-2024-12-17/0034

CONSIDÉRANT QUE la Régie est tenue par l'article 620 du code municipal de nommer un vérificateur externe pour réaliser l'audit de ses états financiers annuels;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour le mandat d'audit des états financiers 2024 déposé par la firme Mallette de Mont-Joli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis St-Pierre et unanimement résolu d'octroyer le mandat d'audit des états financier de la Régie à la firme comptable Mallette pour l'exercice 2024, pour un total de 4 495\$ plus taxes.

4.4 Projet de Règlement concernant les règles de régie interne de la RTBSL

RTBSL-CA-2024-12-17/0035

CONSIDÉRANT QUE l'article 598 du *Code municipal du Québec* permet à la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent (ci-après appelée la « Régie ») d'adopter des règlements pour sa régie interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Beaulieu et résolu unanimement que le présent règlement numéro 02-2024 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué tel que présenté dans le document annexé.

4.5 Projet de Règlement concernant la gestion contractuelle, certaines délégations sur le contrôle et le suivi budgétaire

Une validation sera faite à savoir si la Régie a l'obligation d'intégrité et de respect de la langue française puisqu'elle est assimilée à une MRC, et que cette dernière doit le faire.

RTBSL-CA-2024-12-17/0036

CONSIDÉRANT QUE les articles 572.0.1 à 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19 (ci-après appelée « LCV »)) s'appliquent à la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent (ci-après

appelée la « Régie »), par le renvoi qui est fait à l'article 620 du *Code municipal* (ci-après appelé « CM »);

CONSIDÉRANT QUE la Régie se doit d'adopter un Règlement sur la gestion contractuelle, selon ce qui est prévu à l'article 573.3.1.2 LCV;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire prévoir des règles de passation de contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT QU'il y a aussi lieu de prévoir des règles relatives à la délégation du pouvoir de dépenser, de même qu'au contrôle et suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Blanchette et résolu unanimement que le présent règlement numéro 03-2024 soit adopté.

4.6 Procédure portant sur la réception et l'examen de plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

RTBSL-CA-2024-12-17/0037

CONSIDÉRANT QUE les articles 572.0.1 à 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19 (ci-après appelée « LCV »)) s'appliquent à la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent (ci-après appelée la « Régie »), par le renvoi qui est fait à l'article 620 du Code municipal (ci-après appelé « CM »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.1.3 LCV, une Régie doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV quant aux modalités de traitement des plaintes, notamment quant aux conditions de recevabilité, aux délais applicables, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que la procédure portant sur la réception et l'examen de plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat annexée soit adoptée.

4.7 Correspondance

Une lettre de félicitations a été envoyée à M. Louis-Marie Bastille de la part de la députée Amélie Dionne pour la remise du prix coup de cœur Guy-Chartrand.

4.8 Élection des officiers

Mme Mélodie Mondor est désignée pour présidente d'élection.

Mme Mélissa Fillion est désignée comme secrétaire d'élection.

Poste de président

RTBSL-CA-2024-12-17/0038

M. Gérald Beaulieu propose M. Louis-Marie Bastille.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Bertin Denis propose la fermeture des mises en candidature.

M. Louis-Marie Bastille accepte le poste de président et est déclaré élu.

Poste de vice-président 1

RTBSL-CA-2024-12-17/0039

Mme Sylvie Blanchette propose M. Bruno Paradis.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Gérald Beaulieu propose la fermeture des mises en candidature.

M. Bruno Paradis accepte le poste de vice-président 1 et est déclaré élu.

Poste de vice-président 2

RTBSL-CA-2024-12-17/0040

M. Gérald Beaulieu propose Mme Sylvie Blanchette.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Bertin Denis propose la fermeture des mises en candidature.

Mme Sylvie Blanchette accepte le poste de présidente et est déclarée élue.

Poste de secrétaire et trésorier

RTBSL-CA-2024-12-17/0041

M. Bruno Paradis propose Mme Mélodie Mondor comme secrétaire et M. Jean-Charles Ledeuil comme trésorier.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Mme Mélodie Mondor et M. Jean-Charles Ledeuil acceptent et sont déclarés élus.

5 Ressources humaines

5.1 Affichage à prévoir

Lorsque la MRC de La Mitis confirmera avoir reçu le financement du MTMD, un poste contractuel sera affiché par le CRD pour l'embauche d'une ressource qui prendra en charge d'un projet visant à « jeter les bases d'une Régie de transport dans le Bas-Saint-Laurent ainsi que de mettre en place un nouveau modèle de gestion, de gouvernance et de financement ».

L'offre d'emploi sera partagée aux administrateurs·trice et la résolution nécessaire à la création d'un nouveau poste sera adopté par le CE du CRD.

6 Relations publiques

6.1 Réception du Prix Guy-Chartrand

Chaque année, le gala des Prix Guy-Chartrand honore les personnes et les organisations qui contribuent à améliorer l'offre de service en mobilité durable au Québec. La Régie a reçu le prix coup de cœur du jury des Prix Guy-Chartrand, dans la catégorie *Développement et amélioration des services de transport collectif - volet général* pour son projet de constitution de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent. Une lettre de remerciements a été acheminée à Trajectoire Québec.

6.2 Présentation rapport étude économique App Eco

Mme Sophie Duchaine présente le contenu du mémoire prébudgétaire déposé par la TREM qui sera appuyé par l'analyse économique d'App Eco. Il présente l'état de situation du transport collectif au BSL, soit l'évolution des besoins, choix collectifs, ainsi que les enjeux et obstacles.

Recommandations :

- Majorer le volet II du PADTC (revoir les modalités et la formule de calcul du volet pour mieux prendre en compte les contraintes de superficie, abolir les contraintes légales et d'approvisionnement au TC)
- Développer une mesure de financement spécifique aux structures territoriales regroupées en TC rural et régional
- Autoriser une demande de majoration de la taxe sur les carburants sur le territoire couvert par une Régie intermunicipale de TC

Le mémoire sera envoyé aux administrateurs pour relecture et commentaires et l'envoi sera fait au gouvernement à la mi-janvier.

M. Philippe Gougeon, directeur et économiste chez App Eco, présente le rapport d'étude économique dont l'objectif était de chiffrer les revendications faites en lien avec la majoration de la taxe sur le carburant. D'après le rapport, les conclusions sont qu'une taxe sur l'immatriculation n'est pas avantageuse par rapport à une taxe sur l'essence et démontre sans équivoque l'iniquité au niveau fiscal entre ces deux mesures.

Il mentionne que les comparaisons devraient plutôt être réalisées avec la Gaspésie, qui correspond davantage de la réalité du Bas-Saint-Laurent que les régions rurales qui se trouvent près des grands centres.

6.3 Recommandations sur la suite des démarches de demande de majoration de la taxe sur les carburants

Il est suggéré de terminer le mémoire prébudgétaire qui va mettre en évidence que la ruralité est désavantagée sur tous les plans et qui propose des recommandations pour favoriser la ruralité dans la course à la mobilité durable.

Il est proposé de maintenir le discours sur l'iniquité fiscale de la taxe sur l'immatriculation dans les médias et que pour cette raison, un avis externe a été demandé et dont les conclusions seront déposées avec le mémoire. La tenue d'une conférence de presse à ce sujet est envisagée en janvier.

Sous recommandation du premier ministre, il est suggéré de présenter un court document à la ministre Guilbault pour alimenter ses réflexions sur les programmes du PADTC.

Il est mentionné d'aborder le sujet avec le MTMD de manière plus globale et positive, de présenter de nouvelles solutions et d'évoquer qu'il n'y a rien à ce propos dans la nouvelle mise à jour économique, alors les représentations vont se poursuivre en ce sens.

Il est proposé de réseauter davantage à l'échelle provinciale et de solliciter des rencontres avec les différents leaders des partis de l'opposition et ministres. Un court argumentaire sera développé pour chaque ministère rencontré.

7 Période de questions

Aucune personne ne s'est présentée à la séance publique.

8 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à l'unanimité que l'assemblée soit levée.


Louis-Marie Bastille, président


Mélodie Mondor, secrétaire